



Bail commercial - décès des propriétaires.

Par **thicelcor_old**, le **20/06/2007** à **16:21**

Bonjour,

Un seul des deux co-propriétaires d'un ensemble immobilier (fonds de commerce + terrain) a signé un bail commercial sous-seing privé pour une durée de 9 ans. La Société (autre partie du contrat) a "cédé" à un autre locataire.

Le co-propriétaire signataire est décédé, le second co-propriétaire aussi. Le bail commercial a-t'il raison encore d'exister pour les survivants ?

Merci beaucoup de votre réponse

Par **thicelcor_old**, le **21/06/2007** à **13:30**

Il est important pour le droit de mes enfants mineurs d'obtenir une réponse, un avis.

En vous remerciant à l'avance.